

AGRISUDEMPLOI

Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

Version de travail éditée le 29/04/2026



1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AGRISUDEMPLOI - SIREN : 898272216					Durée de l'exercice en nombre de mois 12		Durée de l'exercice précédent 12		Néant ☐		
					Exercice N clos le 31/12/2025						
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012							
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016							
	Immobilisations corporelles	028		030							
	Immobilisations financières (1)	040		042							
	TOTAL I (5)	044		048							
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052							
	Stocks marchandises	060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066							
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	96 168	070							
	Créances autres (3)	072	24 267	074					96 168		
	Charges constatées d'avance	092	1 148	094					24 267		
	Valeurs mobilières de placement	080		082					1 148		
	Disponibilités	084	133 551	086					133 551		
	TOTAL II	096	255 133	098					255 133		
TOTAL GENERAL (I + II)					110	255 133	112			255 133	
PASSIF									Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120				870	
	Ecart de réévaluation					124					
	Réserve légale					126					
	Réserves réglementées					130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)			131		132			97 845		
	Report à nouveau					134					
	Résultat de l'exercice					136			11 569		
	Subventions d'investissement					137					
	Provisions réglementées					140					
	TOTAL I					142			110 284		
Provisions pour risques et charges											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					154					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					156					
	Fournisseurs et comptes rattachés					164					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	15 434	172			15 171		
	Comptes courants d'associés					173			42 692		
	Autres dettes					175			85 066		
	Produits constatés d'avance					174			1 920		
TOTAL III					176			144 849			
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180			255 133			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184						

 NG

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AGRISUDEMPLOI - SIREN : 898272216										☐ N clos le 31/12/2025	
A - RÉSULTAT COMPTABLE											
Ventes de marchandises				209				210			
Production vendue biens				215				214			
Production vendue services				217				218		1 567 763	
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230		3 032	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232 1 570 795	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		204 207	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244		8 576	
Rémunérations du personnel								250		1 248 220	
Charges sociales								252		93 673	
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254			
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262		22	
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)										264 1 554 697	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)											
Produits financiers				(III)				270		16 099	
Produits exceptionnels				(IV)				280		1 110	
Charges financières				(V)				290			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300		3 597	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinqui D)		348							
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		2 042	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310 11 569	
B - RÉSULTAT FISCAL											
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2										312 11 569	
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316				314			
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318							
		Provisions non déductibles		322							
		Impôts et taxes non déductibles		324		2 042					
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330 3 597	
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251			
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
								997			
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987			
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989			
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138			
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344			
		ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993			
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992							
		Créance report en arrière du déficit				346				350 3 597	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 352 13 611 354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356	
Déficits antérieurs reportables											
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 370 13 611 372	





DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Participation des salariés	3 597

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
Participation des salariés	3 597





3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>AGRISUDEMPLOI - SIREN : 898272216</u>										Néant ☒	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Terrains			420		422		424		426		
Constructions			430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers			450		452		454		456		
Matériel de transport			460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490		492		494		496		
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Terrains			510		512		514		516		
Constructions			520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530		532		534		536		
Installations générales, aménagements divers			540		542		544		546		
Matériel de transport			550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>AGRISUDEMPLOI - SIREN : 898272216</u>										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0		
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0		
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0		
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0		
	Sur comptes clients	650	2 748	652	0	654	2 748	656	0		
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0		
TOTAL		680	2 748	682	0	684	2 748	686	0		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681	0	683	0		
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0		
Terrains						710	0	715	0		
Constructions						720	0	725	0		
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0		
Installations générales agencements aménagements divers						740	0	745	0		
Matériel de transport						750	0	755	0		
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0		
TOTAL						770	0	775	0		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									0	
2	Provision pour indemnités de départ à la retraite									0	
3	Provision pour perte de change									0	
TOTAL à reporter									780	0	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	0	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	0	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	0	
Déficits imputés									983	0	
Déficits reportables									984	0	
Déficits de l'exercice									860	0	
Total des déficits restant à reporter									870	0	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	0	381	0		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	0				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	0	380	0		
N° du centre de gestion agréé									388	0	
Montant de la TVA collectée									374	283 958	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	44 909	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	0	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	0	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	0	

5.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

 DGFIP N° 2033-E-SD 2025
 ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AGRISUDEMPLOI - SIREN : 898272216			
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
Néant ☐			
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		Données en nombre de mois : 12	
	Dont apprentis	376	0
	Dont handicapés	657	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651	0
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		861	0
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		108	1 567 763
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		118	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		119	0
		105	0
TOTAL 1		106	1 567 763
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		115	284
Subventions d'exploitation reçues		143	0
Variation positive des stocks		113	0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		111	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		116	0
		153	0
TOTAL 2		144	284
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats			
Variation négative des stocks		121	0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		145	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		125	201 662
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		146	2 545
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		133	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		148	22
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		128	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		135	0
		150	0
TOTAL 3		152	204 229
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	1 363 818
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	1 363 818
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		020	☒
Effectifs au sens de la CVAE		022	1 567 763
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		023	0
Période de référence		026	0
Date de cessation		024	01/01/2025
		160	31/12/2025
		186	

6.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | AGRISUDEMPLOI - SIREN : 898272216 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom d'usage			
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			
Titre	Nom complet	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom d'usage			
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AGRISUDEMPLOI - SIREN : 898272216

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		% de détention
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		% de détention
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		% de détention
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		% de détention
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		% de détention
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		% de détention





RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du	01/01/2025	au	31/12/2025	ou Année :	2025	Néant ☒
Dénomination de l'entreprise :	AGRISUDEMPOI					PME au sens communautaire ☐
SIREN de l'entreprise :	SIREN : 898272216					
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)						
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐						
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)						
Dénomination, SIREN et adresse						

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		0
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		0
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	0
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	0
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	0
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : AGRISUEMPLOI

SIREN : 898272216

Attestation produite le 10/04/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
AGRISEUDEMPLOI - SIREN : 898272216			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
1041 AVENUE DE DRAGUIGNAN 83130 LA GARDE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	13 611			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quinquies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	0		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					
☐					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Visiteur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
BALLATORE ET CHABERT EC 590 RUE DES LAURIERS 83170 BRIGNOLES FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

[Signature]

[Signature]

[Signature]
RG

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

										Si déposé néant, cochez la case : ☐	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même						a	0		
		payées par un établissement chargé du service des titres						b	0		
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:								c	0		
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts								d	0		
Montant des autres distributions:								e			
								f			
								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %								i	0		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%								j	0		
Montant des revenus répartis								Total (a à h)		0	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées							
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements				
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						1 248 220			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						0			
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %						
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0	0	0						
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	0	0	0						
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	0	0	0						
		MVLT restant à reporter	0	0	0						
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								0			
Nombre de reçus délivrés								0			